

Nom :
Prénom :
Adresse :

Madame la Juge,
Pôle Santé
Tribunal d'Instance de Paris
Cabinet de Mme Aurélie Reymond
5, 7 rue des Italiens
75009 PARIS

à la suite de la mort d'un cheval et l'intoxication suraiguë de son cavalier par l'hydrogène sulfuré des marées vertes en décomposition sur la plage de Saint-Michel-en-Grève dans les Côtes d'Armor, j'avais déposé une plainte pour mise en danger délibérée de la vie d'autrui. Cette plainte a été transmise au Pôle Santé de Paris pour instruction.

N'ayant eu aucune suite à ce jour, je m'adresse à vous aujourd'hui parce qu'un récent jugement de la Cour d'Appel de Nantes reconnaît la responsabilité de l'Etat dans cet accident, directement lié à la prolifération et la putréfaction dangereuse des algues vertes du type ulva sur des plages de Bretagne. Les autorités, tant préfectorales que locales avaient été maintes fois informées de ces risques par l'ANSES et l'INERIS. Elles n'ont jamais pris au sérieux les différentes alertes, dûment motivées, argumentées et circonstanciées de Sauvegarde du Trégor, et d'autres associations bretonnes, bien avant cet accident, et à l'occasion, entre autres, d'une conférence publique à Plestin-les-Grèves le 26 septembre 2008. A cette occasion, les docteurs Claude Lesné et Pierre Philippe avaient clairement mis en évidence le rôle de ce toxique puissant que constitue l'hydrogène sulfuré issu de la décomposition de ces algues, sur et sous le sable des plages où elles s'échouent.

Il me semble que tous ces éléments concourent à désigner les préfets bretons et en particulier ceux des Côtes d'Armor et du Finistère, comme responsables des risques qu'ils ont fait courir et qu'ils continuent à faire courir à l'utilisateur régulier du littoral breton que je suis. S'ils avaient entendu les craintes formulées par Sauvegarde du Trégor et ces associations, non seulement cet accident aurait pu être évité, mais aussi la mort d'un chauffeur en déchargeant des algues pourries une semaine plus tôt. Pire, malgré l'explication reconnue de ces deux drames, Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor en 2011, a délibérément masqué les causes de la mort de 36 sangliers dans l'estuaire du Gouessant jusqu'à la fin de la saison estivale. Pendant deux mois, j'ai été délibérément maintenu dans l'ignorance des risques que je courais, puisque ce représentant de l'Etat persistait à nier que ces animaux étaient morts intoxiqués par l'hydrogène sulfuré des marées vertes sur les plages que je fréquente régulièrement. Pour toutes ces raisons, tous ces éléments m'apparaissent comme des pièces à charge dans la plainte que j'ai déposée en 2009 et que vous instruisez aujourd'hui. J'attends légitimement que vous teniez compte des conclusions de ce jugement qui confirment en tous points les multiples alertes lancées et donnent désormais un support juridique fort à cette plainte que j'ai déposée.

Je souhaite que l'enquête sur les auteurs de cette dangereuse pollution que constituent les marées vertes et du déni des risques qu'elle fait peser sur le

public puisse maintenant aboutir. Je vous serais très reconnaissant de me tenir informé des suites que vous donnerez aux présentes.

Je vous prie de croire, Madame la Juge, à l'expression de mes sentiments distingués.

A

le